



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre du Programme des activités sectorielles: rapport d'activité

Introduction

1. Le présent document comporte deux parties. La première résume les progrès enregistrés à la fin septembre, au titre des sept programmes d'action sectoriels, et identifie certaines des questions qu'il conviendrait d'examiner à la lumière de l'expérience acquise jusqu'à présent. Les résultats de la réunion des groupes directeurs sectoriels du 29 octobre feront l'objet d'un compte rendu oral. Le document préparé pour cette réunion, qui fournit des informations sur chacun des sept programmes ainsi que des réflexions sur les enseignements tirés à ce jour, sera publié en tant qu'annexe du présent document.
2. La deuxième partie porte sur la préparation du Programme des activités sectorielles pour 2006-07. Les propositions seront examinées et approuvées par la commission à sa réunion de mars 2005. A cette occasion, une série de questions politiques et pratiques devront être discutées lorsque le Bureau soumettra des propositions à la commission pour examen. Dans la mesure où elles pourront être examinées à la présente session, il sera possible d'en tenir compte lors de l'élaboration d'un programme viable, en mars.

Programmes d'action

3. La portée des sept programmes d'action et la participation à ces programmes ont été approuvées lors des réunions de planification tripartites de février et mai 2004. Chaque réunion a examiné un document de stratégie concernant la nouvelle approche du Programme des activités sectorielles ainsi qu'un document d'information sur la conception de chaque programme d'action, et proposé des méthodologies de mise en œuvre, une liste préliminaire des pays participants ainsi que des options pour l'évaluation des résultats positifs de chaque programme. Deux programmes qui ont été approuvés à ces réunions – agriculture et services de santé – différaient des propositions initiales.
4. Les unités du siège ont également participé à une réunion d'information et de planification, et des discussions approfondies ont été menées avec les services extérieurs. Ces discussions ont abouti à une intégration substantielle des activités du siège et des services extérieurs dans plusieurs programmes, et conduit des bureaux de l'OIT à apporter un soutien déterminant à l'organisation des activités au plan national.

5. Il a fallu beaucoup plus longtemps que prévu pour obtenir l'accord des gouvernements et pour que soient ensuite désignés les homologues employeurs et travailleurs nationaux. En conséquence, les progrès réalisés à ce jour ont été moins importants que prévus.
6. Une équipe spéciale interne comprenant les administrateurs de programmes au sein de SECTOR se réunit régulièrement pour échanger des informations et planifier des activités communes. Une stratégie de mobilisation des ressources a été mise au point; même si cette stratégie n'a pas permis de se procurer de nouvelles ressources importantes, à l'exception notable du programme sur le VIH/SIDA pour le secteur des services de santé, elle a eu néanmoins le mérite d'orienter les efforts vers un meilleur partage des frais et vers l'intégration de certains programmes d'action dans d'autres activités de l'OIT, telles que le Programme pilote sur le travail décent. De même, le fait d'aligner certains objectifs des programmes d'action sur les programmes existants de l'OIT (par exemple, l'agriculture et le VIH/SIDA) a permis un partage significatif des ressources. Cependant, vu la diversité des problèmes les plus pressants que connaissent les différents secteurs, en particulier au niveau national, cela ne sera sans doute pas toujours possible.

Evaluation préliminaire

7. Des consultations intensives ont été nécessaires aussi bien que bénéfiques au moment où l'on optait pour une nouvelle approche des activités sectorielles. Elles ont contribué à s'assurer le soutien des mandants et à les responsabiliser, mais elles ont entraîné des retards dans le démarrage des programmes. Au stade actuel de l'exercice biennal, lorsque les gouvernements ont décliné l'invitation à participer, il a été décidé de ne pas chercher à les remplacer, compte tenu du temps écoulé et des délais nécessaires au lancement. Au lieu de cela, les ressources seront réaffectées aux autres éléments du programme. L'importante leçon à retenir est que le dialogue social et le tripartisme demandent du temps; les raccourcis ne sont ni souhaitables ni acceptables car ils risquent de compromettre le consensus concernant le concept et la mise en œuvre d'activités sectorielles nationales.
8. Même si on a eu le sentiment, lors de nombreuses réunions de planification, que les ressources affectées à chaque programme d'action étaient déjà limitées, la volonté a prévalu d'adopter le plus possible une approche régionale, de sorte que, la plupart du temps, quatre pays ou davantage participent à chaque programme. Il reste à voir quels en seront les résultats, chacun avec son propre objectif, mais le nombre de pays associés à tout programme d'action futur devrait être soigneusement étudié de manière à en maximiser l'impact.
9. Malgré le souci que l'on a eu, dès le début, de bien évaluer l'impact de chaque programme, il reste à élaborer dans le détail des données-repères ou des indicateurs. L'équipe spéciale du programme poursuit son examen de cette question.

Résumé

10. Malgré les retards pour obtenir, par l'intermédiaire des groupes directeurs nationaux des pays prioritaires pour les programmes d'action, un accord sur la participation des mandants et sur les opérations de démarrage, des groupes directeurs sont opérationnels et des activités concrètes ont commencé dans au moins trois programmes (agriculture, construction et textile/habillement/chaussure, ainsi que dans certaines composantes du programme intersectoriel sur le VIH/SIDA, à savoir: éducation, santé et transport). Des calendriers stricts pour les premières réunions de la majorité des groupes directeurs nationaux ont été fixés dans au moins deux autres programmes d'action (éducation, hôtellerie, restauration et tourisme) avec une planification qui, dans certains cas, a été

établie suffisamment à l'avance pour mettre en œuvre rapidement les plans d'action adoptés lors de ces réunions. Un programme (services financiers) a rencontré les pires difficultés pour obtenir que les gouvernements et les partenaires sociaux adhèrent à la méthodologie approuvée, ce qui traduit indubitablement la nécessité d'opérer des «jumelages» associant les pays d'origine et les pays de destination des travailleurs migrants. Des mesures d'appui ont été prises pour surmonter ces difficultés dans les plus brefs délais de manière à lancer des activités concrètes dans au moins deux séries de pays jumelés.

11. Au cours des neuf premiers mois suivant le lancement de programmes d'action apparaissent les problèmes de démarrage propres à tout nouveau programme, en particulier à l'échelle inaugurée ici. La période critique est encore à venir, lorsque tous les programmes devront engager un processus accéléré conduisant à l'établissement de groupes directeurs nationaux là où il n'y en a pas, et lorsqu'il faudra faire en sorte que la mise en œuvre des activités prévues ait un impact démontrable sur la politique et sur l'organisation, mais aussi en termes de conditions de travail décentes et de dialogue social durable dans les secteurs concernés. A cet effet, le Bureau considère que les mesures suivantes favoriseraient un tel processus:
 - en apportant des réponses rapides à toutes les questions en suspens, les mandants représentés dans les groupes directeurs sectoriels facilitent l'établissement final des groupes directeurs nationaux et la définition de leurs tâches sous forme de plans d'action nationaux consensuels;
 - le Bureau – les spécialistes sectoriels, les équipes spéciales des programmes d'action et les unités dûment identifiées, en particulier celles relevant du secteur du dialogue social – identifie et résout les difficultés qui subsistent, empêchent les pays de prendre les engagements nécessaires et font obstacle aux opérations de démarrage, afin de positionner les programmes de telle sorte qu'ils progressent rapidement au cours des neuf prochains mois en ce qui concerne le déploiement des activités et l'obtention de résultats utiles pour les mandants tripartites aux niveaux national et sous-national dans les pays concernés;
 - le Bureau, avec l'appui des mandants, identifie les moyens de mobiliser des ressources supplémentaires pour compléter les fonds du budget ordinaire au profit des programmes ayant besoin de tels financements, que ce soit maintenant ou à l'avenir; et
 - les mandants évaluent soigneusement la conduite et la gestion générales des programmes et font des commentaires détaillés à ce sujet, aidant ainsi le Bureau à accélérer l'exécution de programmes de qualité qui répondent aux besoins des mandants et permettent de relever les défis sectoriels les plus pressants pour l'année à venir.
12. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes est invitée à prendre note des progrès réalisés jusqu'à présent au titre des programmes d'action sectoriels et à faire des commentaires sur les enseignements qu'il convient de tirer de l'expérience acquise à ce jour pour les futurs programmes de ce type.

Programme des activités sectorielles pour 2006-07

13. En mars 2005, il sera demandé à la commission d'examiner et d'approuver le programme de réunions sectorielles et les programmes d'action qui seront réalisés en 2006-07. Des

éclaircissements sur plusieurs questions seraient très utiles au Bureau pour préparer toute une série d'options à examiner.

Rotation

14. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a décidé que les vingt-deux secteurs et le principe de rotation seraient maintenus pour 2004-05. Le secteur maritime n'a pas été inclus dans la liste pour 2004-05, du fait que la série spéciale de réunions se poursuivait. Cette situation n'a pas changé, et il est proposé de ne pas inclure le secteur maritime dans les secteurs qui constituent le pôle d'activités pour 2006-07. Il convient de trouver une réponse à la question des vingt-deux secteurs et à celle concernant la rotation. Si les vingt-deux secteurs devaient être maintenus ainsi que le principe de rotation pour la période 2006-07 ou au-delà, les onze secteurs à l'examen pour la prochaine période biennale seraient les suivants:

- industries chimiques;
- commerce;
- produits alimentaires, boissons et tabac;
- services de santé;
- construction mécanique et électrotechnique;
- industries extractives (charbon, autres mines);
- production de pétrole et de gaz et raffinage du pétrole;
- transport (y compris aviation civile, transports ferroviaires et routiers);
- services des postes et autres communications;
- fonction publique; et
- services de distribution (eau, gaz, électricité).

15. S'il doit y avoir un changement dans les secteurs et/ou dans le principe de rotation, cela aura une incidence sur l'élaboration des propositions.

Activités

16. Une autre question à traiter concerne la nature des activités et leur coût. Cette période biennale comprenait sept programmes d'action et quatre réunions de différente nature (classiques, restreintes et de courte durée, réunions d'experts). Il est clair que les réunions tripartites classiques à une vingtaine de participants employeurs et travailleurs coûtent aujourd'hui beaucoup plus en frais de déplacement et en allocations de subsistance payés aux délégués. Les estimations pour les réunions actuelles s'établissent, en moyenne, à près de 50 pour cent de plus que pour l'exercice biennal précédent. Cela signifie que le coût pour tenir une réunion sectorielle type est considérablement plus élevé que le budget actuellement alloué à chaque programme d'action. Les réunions plus restreintes et de plus courte durée sont généralement moins coûteuses que les programmes d'action. En outre, pour la période 2006-07, les crédits alloués aux réunions et aux programmes d'action ont subi des coupures d'un montant total de près de 108 000 dollars E.-U. (chaque programme

d'action pour la période 2004-05 avait un budget de 157 500 dollars E.-U., et celui du programme d'action sur le VIH/SIDA s'élevait à 175 000 dollars E.-U.).

Questions

- Ne serait-il pas possible de combiner certains secteurs (dans un premier temps, seulement pour 2006-07) pour une réunion ou un programme d'action, en supposant que des problèmes similaires puissent y être examinés?
- Ne faudrait-il pas avoir une approche thématique des activités sectorielles qui tienne compte de l'objectif principal des activités du Bureau, prises globalement? Dans l'affirmative, quelle pourrait être cette approche et quels secteurs pourraient être combinés pour aborder un ou plusieurs thèmes?
- Une réunion sectorielle ne pourrait-elle pas être un précurseur d'une autre activité de l'OIT telle que l'activité normative (conduisant par exemple à réviser plusieurs conventions relatives aux produits chimiques, lesquelles feraient l'objet d'un Protocole à la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990).
- La taille moyenne des réunions sectorielles «type» ne devrait-elle pas être ramenée à 15 participants employeurs et travailleurs ou moins et/ou ne faudrait-il pas réduire la durée d'une telle réunion? Par exemple, la réunion sur les équipements de transport prévue pour janvier 2005 doit durer trois jours, avec dix participants de chaque groupe de partenaires sociaux. Il sera possible, avant le mois de mars prochain, de déterminer si ce type de réunion pourrait servir de modèle pour l'avenir.
- Les réunions sectorielles classiques tenues à Genève ne devraient-elles pas déboucher sur autre chose que des conclusions et des résolutions?
- Ne faudrait-il pas, d'une manière générale, réduire les activités pour la prochaine période biennale de manière à éviter une trop grande diffraction des ressources disponibles? Dans l'affirmative, pour quels secteurs ou pour quelles combinaisons de secteurs?
- Ne vaudrait-il pas mieux poursuivre ou élargir certains programmes d'action existants plutôt que d'entreprendre de nouvelles activités?
- Si ce n'est pas possible, que convient-il de faire avec les programmes d'action existants, compte tenu du fait que le montant des ressources non afférentes au personnel (généralement utilisées pour les activités de suivi) pour 2006-07 ne représente que la moitié des ressources affectées à l'actuel exercice biennal?
- Comment accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action?

17. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes est invitée à faire connaître son point de vue sur les questions qui précèdent dans le contexte de l'élaboration de propositions pour le Programme des activités sectorielles pour 2006-07, à soumettre à l'examen du Conseil d'administration à sa session de mars 2005.

Genève, le 6 octobre 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 17.